



III FORUM ECONOMICO CONFINDUSTRIA - MEDEF

Roma, 10-11 giugno 2021

Déclaration commune

Partner



A l'occasion du troisième forum franco-italien des entreprises réuni à Rome les 10 & 11 juin, les Présidents de la Confindustria et du Medef, rappellent la détermination des deux organisations à intensifier leur coopération. Ils se félicitent du nouvel élan politique que les deux gouvernements entendent donner à leur relation bilatérale.

Face à la crise sanitaire, les entrepreneurs français et italiens, conscients de leurs responsabilités, ont déployé tous leurs efforts pour assurer des conditions sûres pour leurs salariés, leurs clients et leurs fournisseurs et permettre ainsi le fonctionnement de nos économies. Ils appellent les gouvernements des deux pays à intensifier encore la stratégie vaccinale, y compris sur le lieu de travail. La levée progressive des mesures de restriction est impérative pour assurer l'intégrité du marché intérieur et la liberté des échanges dans toute l'Union. L'entrée en vigueur effective du certificat numérique Covid de l'UE, au 1^{er} juillet, permettra un retour plus rapide et mieux coordonné à une situation normale.

Les discussions entre dirigeants français et italiens autour des transitions environnementales et digitales ont mis en évidence plusieurs priorités telles que l'urgence d'un Cloud européen, le développement des compétences numériques à la hauteur des besoins du marché de l'emploi, et l'équilibre à trouver entre les défis climatiques et l'exigence de productivité des entreprises. Les entrepreneurs français et italiens ont insisté sur l'effort exceptionnel à mener en matière de financement de l'innovation, de simplification bureaucratique et de rapidité dans la mise en disposition des crédits européens.

Pour que la reprise qui se dessine soit la plus vive possible, le mot d'ordre est la confiance. Nos entrepreneurs sont déterminés à investir et à innover. Il appartient à nos deux gouvernements de donner un signal fort à nos concitoyens, tant sur le plan économique que sanitaire.

1. Nos entreprises sont au cœur du combat pour assurer l'emploi dans nos territoires et le maintien de notre système social et de nos valeurs. Les efforts de nos gouvernements, tout comme les initiatives européennes, pour aider les entreprises à passer le cap ont permis de préserver l'essentiel de l'activité, mais les prochains mois seront décisifs. Aussi, les plans de relance nationaux qui vont se déployer, adossés au plan *Next Generation EU* dont la France et l'Italie sont parmi les premiers bénéficiaires, constituent une opportunité sans précédent pour développer des projets bilatéraux. A condition que ces plans puissent être mis en œuvre sans délais. Nos organisations travailleront, aux côtés des entreprises, afin susciter des initiatives conjointes et développer des synergies pour la réussite de la transition environnementale et numérique en particulier dans le domaine de l'adaptation et l'évolution des compétences.
2. Les réformes indispensables pour moderniser nos secteurs publics et nos systèmes de santé et de protection sociale doivent être poursuivies plus que jamais. C'est la condition du succès des plans de relance. Toute initiative qui alourdirait la fiscalité et les charges administratives, réglementaires du secteur privé pourrait également compromettre notre trajectoire de reprise.
3. La dimension sociale est au cœur des plans de relance et d'investissement : il s'agit de soutenir des politiques d'inclusion et de développer l'employabilité des travailleurs et des demandeurs d'emploi. Nos entreprises se mobilisent pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes, particulièrement touchés dans nos deux pays. Elles ont besoin de politiques publiques ambitieuses pour encourager l'embauche, combinées à des partenariats publics-privés axés sur des initiatives visant à combler le fossé entre l'Education et le marché de travail. Les actions contribuant à enrichir les compétences éducatives de base (STEM) sont particulièrement importantes.
4. La reprise ne pourra être solide que si les conditions du financement de nos économies sont assurées. Nous appelons l'attention des dirigeants européens sur la nécessité de ne pas compromettre la capacité des acteurs financiers à financer la relance. Ce qui impose de transposer Bâle IV de manière calibrée, pour éviter une réduction des investissements et des prêts aux entreprises, notamment aux PME, et pour ne pas pénaliser les opérations de restructuration de la dette avec des règles automatiques. Il convient également de prendre en compte les spécificités des banques européennes, afin de leur assurer des conditions de concurrence équitables avec les autres pays. La révision de Solvabilité II (exigences de fonds propres pour les assureurs) doit être menée afin de réduire le risque d'effets

procycliques, en supprimant les coûts et barrières inutiles, notamment pour les produits et les investissements à long terme. Le déploiement des investissements privés, aux côtés des investissements publics, est indispensable pour dynamiser la reprise et assurer une croissance durable ainsi qu'une dette publique soutenable qui va rester très élevée (aujourd'hui 160% du PIB pour l'Italie, 118% pour la France) pendant plusieurs années. Les plans de relance offrent un cadre pour combiner les efforts et doter nos pays des instruments appropriés afin d'accélérer les investissements conjoints dans les technologies clés, le renforcement des capacités numériques et vertes de l'industrie et le soutien au leadership technologique de l'Europe. Le cadre européen des aides d'État - indispensable pour éviter les distorsions de concurrence dans le marché unique - doit être adapté, en cohérence avec les ambitions des PNRR.

5. Au-delà des plans de relance, les efforts ciblés pour soutenir les secteurs les plus fragilisés et en particulier les petites et moyennes entreprises ainsi que les entreprises du *hard to abate* doivent être poursuivis tant que la campagne vaccinale n'aura pas permis une reprise complète de l'activité. L'accompagnement à la transformation digitale est à cet égard prioritaire. Or, la crise a mis en exergue la dépendance croissante de nombreux secteurs stratégiques en matière de composants ou à l'égard de plates-formes de pays tiers, tandis que de nombreuses infrastructures nationales critiques (matériel et logiciel) sont construites en dehors de l'UE. Pourtant l'Europe dispose d'atouts certains pour renforcer sa souveraineté numérique et assurer son indépendance numérique. Des efforts parallèles doivent être déployés, au niveau de l'Union comme au niveau national, pour garantir une infrastructure de qualité supérieure, stable, sécurisée et robuste, et pour encourager les investissements dans les technologies numériques clés (par exemple : calcul haute performance (HPC), informatique quantique, IA, blockchain). Enfin, la réglementation joue un rôle important: ce n'est que dans un cadre réglementaire certain et prévisible que les entreprises peuvent définir leurs stratégies commerciales et saisir les opportunités liées à la numérisation et au marché en ligne. Nous appelons nos gouvernements à renforcer les programmes d'aides à la numérisation notamment des TPE / PME encore trop peu numérisées.
6. Nous réaffirmons notre ambition pour l'Europe et notre attachement à l'approfondissement du marché intérieur et à une concurrence libre et non faussée. La crise du Covid a démontré la nécessité pour l'Union d'affirmer sa souveraineté et d'incarner ses valeurs. Nous saluons l'ambition de la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe, articulée autour d'une approche par écosystèmes. Il s'agit à la fois de réduire les dépendances extérieures de l'Union et de renforcer la base technologique du territoire européen. L'affirmation d'un leadership technologique de l'UE, qui assurera la compétitivité de l'industrie européenne et le renforcement de nos chaînes de valeur, ne sera possible qu'avec des investissements majeurs dans la R&D&I. Les PIIEC sont au cœur de ce dispositif : nos gouvernements ont pris l'engagement de positionner les entreprises italiennes et françaises sur les grands projets en préparation (cloud, hydrogène, microélectronique et santé). Dès lors que les PIIEC représentent le seul instrument de financement non seulement de la R&I mais aussi du déploiement industriel précoce, la révision en cours menée par la Commission doit assurer le renforcement de l'instrument, la réduction des charges administratives et l'accélération du processus de décision et de mise en œuvre. Des alliances industrielles prometteuses peuvent démarrer à condition que l'Union accélère la mise en place d'un cadre juridique et financier conséquent. A l'exemple de Gaia X, alliance européenne sur le partage des données sectorielles, que le Medef et la Confindustria ont appuyé dès l'origine. La question du renforcement de l'autonomie stratégique ouverte de l'Europe doit être abordée sans tabou tout en améliorant l'attractivité de l'Europe comme lieu privilégié d'investissement. A cet égard, le renforcement de l'ambition internationale de l'euro doit permettre d'affirmer la place de l'Europe dans la géoéconomie mondiale.
7. Le marché unique, moteur de l'investissement dans l'innovation, est un atout essentiel pour assurer la transition vers une économie verte et circulaire. Des mesures nationales divergentes, de plus en plus nombreuses, menacent son intégrité. Les objectifs ambitieux du *Green Deal* doivent reposer sur un marché unique ouvert, dynamique et pleinement opérationnel, sans érosion de ses principes fondamentaux. Nos entreprises investissent des ressources importantes dans la transition écologique, pour atteindre les objectifs de l'économie circulaire.

Aussi les Etats comme l'UE doivent promouvoir une approche législative proportionnée fondée sur les résultats des évaluations scientifiques et les analyses bénéfiques/risques qui tiennent compte des impacts environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires.

8. Nos entrepreneurs sont pleinement conscients de leur rôle pour lutter contre le changement climatique. Le relèvement des objectifs européens en matière de réduction des gaz à effet de serre et les projets de nos gouvernements imposent des défis renforcés à nos entreprises. Nous ne pourrions saisir ces opportunités qu'à condition que des signaux d'investissement clairs et lisibles soient définis : un cadre ambitieux pour soutenir le développement des technologies bas carbone – surtout dans les secteurs *hard to abate* – et des conditions de concurrence équitable avec des pays moins ambitieux, autour d'objectifs clairs et réalistes. Aussi, nous saluons l'initiative de la Commission de mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe qui doit s'intégrer dans un ensemble de mesures pour lutter contre les fuites de carbone. Les conditions de réussite de ce mécanisme passent par le maintien des protections adéquates dans la phase transitoire, notamment du mécanisme de quotas gratuits. Il importe aussi d'intégrer les nouvelles politiques de taxation de l'énergie (basées sur l'empreinte carbone ou sur la fiscalité du carbone le cas échéant) avec le mécanisme EU ETS afin d'éviter les distorsions de concurrence. Enfin, il convient de veiller à ce que certaines directives importantes, ainsi la directive sur les plastiques à usage unique, qui auront des impacts économiques importants, soient mises en œuvre de manière harmonisée par tous les États membres, afin d'éviter une fragmentation importante du marché unique et des surtranspositions.
9. Nous sommes bien conscients du fait que pour rester compétitives, les entreprises doivent intégrer des considérations de durabilité dans leur prise de décision et leurs stratégies. Le cadre juridique de l'UE a déjà permis de favoriser la transition vers de nouveaux objectifs de développement durable (les directives sur les droits des actionnaires, la directive sur l'information non financière, les codes de gouvernance d'entreprise et bonnes pratiques de l'entreprise). Des progrès importants ont été accomplis grâce aux efforts des entreprises. Toute initiative nouvelle doit être profondément réfléchie et préparée conformément aux principes d'une meilleure réglementation avec la participation des parties prenantes essentielles que sont les entreprises.
10. Nous appelons à lutter contre toute forme de protectionnisme. La réforme de l'OMC est une occasion unique de réorganiser le système commercial multilatéral, tout en traitant de manière coordonnée des questions urgentes telles que la relation étroite entre commerce et investissement avec l'action climatique et la durabilité. Nous appuyons l'adaptation des accords existants tel celui sur les subventions ainsi que le développement d'accords multilatéraux et plurilatéraux dans des domaines émergents comme le commerce électronique. Nous appelons à l'établissement d'un ensemble de règles modernes pour permettre à l'OMC de s'acquitter efficacement de ses fonctions essentielles. Dans le même temps, nous sommes favorables au développement d'accords ambitieux avec les grands partenaires de l'UE. Nos deux pays, par leur histoire comme par leur situation, possèdent des atouts spécifiques aussi bien vers le Partenariat euro-Méditerranéen que pour des projets de coopération communs en Afrique. Nous œuvrerons pour la réussite de l'accord de partenariat avec le Royaume-Uni en veillant au respect des conditions de concurrence.

Le B20 qui se réunit à Rome en octobre prochain sera l'occasion pour nos organisations de consolider leur relation dans un cadre plus large. Medef et Confindustria sont déterminés à permettre un dialogue permanent de tous les acteurs économiques français et italiens. Le prochain forum se tiendra à Paris à l'automne 2022.

Le prochain débat sur l'avenir de l'Europe doit permettre d'engager des réformes audacieuses pour donner à l'Union un cadre plus agile et plus efficace dans un monde en mutation. Les représentants des entreprises de nos deux pays y tiendront une part active.